Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Versailles

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE

Affaire suivie par :
Les IA-IPR de LETTRES :

Arnaud AIZIER
Chantal BERTAGNA
Roselyne BIGIAOUI-ABBOU
Olivier COMBAULT
François DRAVET
Ludovic FORT
Marie-Hélène LAVAUD
Corinne LEENHARDT
Olivier PAYELLE-GAMBIER
Françoise SAVINE

Secrétariat des IA-IPR
Véronique MARIE
Téléphone
01 30 83 40 44
Fax
01 30 83 47 71
Mél
veronique.marie
@ac-versailles.fr

Versailles, le 11 septembre 2017

Les IA-IPR de Lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de Lettres

S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement des établissements publics et privés de l'académie de Versailles

Objet : **Rentrée 2017**

Chères Collègues, chers Collègues,

L'académie de Versailles se caractérise par une richesse et une diversité sociales, scolaires et territoriales. Fruit d'une réflexion collective et partagée entre tous les acteurs de la communauté éducative, le projet académique "Versailles 2020" en traduit les ambitions. Il s'organise autour de trois axes :

- réussir à tout niveau et dans chaque territoire,
- apprendre et agir dans le monde du 21ème siècle,
- mobiliser les intelligences

Ces priorités définissent notre feuille de route collective.

En cette rentrée, la liberté et la responsabilité individuelles et collectives au sein des équipes et des établissements trouvent toute leur place dans la mise en œuvre de parcours de réussite pour chaque élève. Nous saluons l'engagement et la créativité dont vous faites preuve pour répondre aux besoins des élèves en variant les modalités pédagogiques et en différenciant les approches. Cette dynamique inscrite dans une logique de continuité inter-degrés (dans le cadre du cycle 3 notamment) et inter-cycles, a vocation à se poursuivre au lycée et dans l'enseignement supérieur.

Dans le cadre du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), chaque enseignant.e éligible au cours de l'année 2017-2018 bénéficiera d'un rendez-vous de carrière. Ils seront pour vous une occasion privilégiée de nourrir la réflexion sur votre pratique ainsi que vos besoins en formation et en accompagnement pour votre développement professionnel.

La diffusion d'une culture partagée de la sécurité au sein des établissements scolaires constitue une priorité majeure qui s'inscrit dans une démarche d'éducation à la responsabilité individuelle et collective. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur la vigilance quotidienne de la communauté éducative, renforcée lors des exercices de sécurité (PPMS) et d'autre part, sur le respect et la transmission des valeurs de la République, l'éducation à la citoyenneté et la valorisation de l'engagement des élèves.

I- LES INSPECTEURS DE LETTRES DE L'ACADEMIE ET LES BASSINS D'EDUCATION

- **Arnaud AIZIER :** Saint Germain en Laye, Boulogne, Pontoise
- **Chantal BERTAGNA :** Neuilly, Enghien
- **Roselyne BIGIAOUI-ABBOU :** Evry, Antony
- **Olivier COMBAULT :** Argenteuil, Cergy, Mantes
- **François DRAVET :** Rambouillet,
- **Ludovic FORT :** Etampes, Montgeron, Vanves
- **Marie-Hélène LAVAUD** : Savigny, St Quentin
- **Corinne LEENHARDT :** Nanterre, Sarcelles
- **Olivier PAYELLE-GAMBIER** Les Mureaux, Poissy-Sartrouville, Versailles-Plaisir,
- **Françoise SAVINE** : Massy, Gennevilliers, Gonesse

La communication professionnelle : le mail professionnel

Les adresses professionnelles sont construites sur un modèle identique : prénom.nom@ac-versailles.fr.

Nous vous engageons à utiliser cette adresse ; nous avons créé une liste de diffusion des enseignants de lettres, nous prendrons l'habitude de vous contacter ainsi.

II- Apprendre, agir, se construire dans le cours de Lettres

L'enseignement du français a vocation à garantir la maitrise des fondamentaux de la lecture et de l'écriture, l'accès à la culture littéraire et artistique qui, selon notre tradition humaniste, forme l'esprit. Les élèves, quant à eux, se tiennent à l'écart, à distance du monde, patient et silencieux, de l'écrit et de la littérature. Il convient de prendre acte de cette situation de fait et il appartient au professeur de susciter, de développer le gout de la lecture et de l'écriture. Cela exige un investissement personnel authentique et durable sans quoi l'apprentissage est difficile. Il revient au professeur de penser et d'installer un rapport au texte (lu ou écrit), une médiation qui permette à l'élève de se reconnaitre dans les formes esthétiques proposées.

Les séquences d'enseignement doivent donc viser des démarches plaçant l'élève comme apprenti de la pensée délibérative, de l'appréciation distanciée, de la critique étayée. Problématique, corpus et pratiques pédagogiques mettent en œuvre les valeurs en les pratiquant au cœur même de la classe : coopération, engagement dans un travail constructif et nourrissant, pratique de la délibération, évaluation formative et bienveillante. C'est ce à quoi appellent les nouveaux programmes de collège, c'est ce que devrait viser l'enseignement des Lettres au lycée.

III- Les Langues et cultures de l'Antiquité

Les Langues et Cultures de l'Antiquité concourent aux mêmes objectifs et contribuent à l'enrichissement du langage, à la construction d'une culture et à la formation de l'esprit critique pour tous. Au cycle 4, cet enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité relève de trois dispositifs qui se complètent :

- Il s'inscrit dans le cadre d'enseignements dispensés à tous les élèves, particulièrement le français, à travers la découverte de l'histoire de l'écriture, l'étude du lexique qui fait connaitre les éléments de composition issus du latin et du grec et la constitution d'une culture littéraire et artistique qui s'appuie sur des corpus intégrant des œuvres de l'Antiquité.

- Il est dispensé – le latin de la 5e à la 3e, le grec en 3e – aux élèves volontaires, dans le cadre de l'enseignement facultatif LCA. Les collèges peuvent proposer 1 heure hebdomadaire en 5e, et jusqu'à 3 heures hebdomadaires en 4e et en 3e.

- Il peut faire l'objet d'enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), déterminés au sein de chaque établissement, qui proposent des approches des Langues et Cultures de l'Antiquité faisant converger les apports de différentes disciplines.

IV- Le parcours de l'élève, les parcours éducatifs

L'expérience sensible et intellectuelle de la langue et de la littérature ne se construit que dans la durée et par la création de liens, d'associations, d'échos. Ce pourrait être, vu à travers le prisme de notre discipline, une définition de la notion de « parcours ». Le parcours personnel de l'élève, sa progression, ses choix, sa maturation se précisent tout au long de la scolarité. Notre discipline y contribue à plusieurs titres, à plusieurs échelles et selon différentes modalités :

- l'évaluation des besoins, la variation des pratiques, des modalités pédagogiques qui favorisent la progression et le parcours personnel de chaque élève ;
- le développement des compétences langagières, leur exercice dans des situations complexes, variées et progressivement normées ;
- la conception de parcours littéraires riches et vivants qui constituent, dans l'année scolaire, d'une année à l'autre, autant de rencontres possibles, d'expériences intellectuelles et esthétiques, individuelles et collectives, de ponts ou de conscience des écarts entre le passé et le présent, entre d'autres mondes et le nôtre ;
- l'inscription dans les parcours éducatifs qu'il convient de considérer non comme de nouvelles rubriques à remplir mais comme un cadre souple assurant une éducation ouverte et équilibrée.

Ainsi, la rencontre des œuvres, la réflexion sur leurs enjeux, leur contexte de production, leurs réceptions, l'expérience de la pratique artistique et culturelle, les projets interdisciplinaires, l'articulation avec des actions menées dans les temps périscolaire et extrascolaire constituent autant de contributions, de formes et d'ampleur variées, aux parcours éducatifs, parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours santé...

V- Parcours professionnel, rémunération carrière (PPCR)

Le PPCR met en place deux volets : l'accompagnement pédagogique et le RV de carrière (6ème échelon, 8ème échelon, accès à la HCL)

Le corps d'inspection combine ces deux approches. Le traditionnel rapport d'inspection disparait au profit d'une grille et d'un commentaire succinct ; en revanche, les visites et réunions diverses dans le cadre de l'accompagnement peuvent donner lieu à une synthèse écrite. Ces nouvelles formes d'accompagnement conduisent les professeurs de Lettres à faire le point sur l'état de la discipline dans l'établissement et à mieux formaliser leurs analyses dans un cadre professionnel situé.

La demande d'accompagnement est désormais laissée à l'initiative des établissements, selon différentes modalités :

- l'équipe dans son ensemble souhaite faire le point sur ses pratiques
- un professeur ou une partie des professeurs demande une forme de régulation
- le chef d'établissement souhaite travailler une partie du projet d'établissement ou propose une réflexion liée aux besoins spécifiques des élèves.

Les réponses à ces demandes sont multiples :

Réunion pédagogique sur un objet de travail choisi en conseil d'enseignement (travail des élèves ; compétences langagières ; différenciation pédagogique ; projet d'équipe ; contribution des lettres aux parcours éducatifs ; évaluation ; accompagnement personnalisé ; expérimentation pédagogique …)

Observation de classes par l'IPR sur un domaine de l'enseignement du français suivie d'une réunion pédagogique

Observation croisée entre professeurs en amont et réunion pédagogique en aval

Réunion commune (dans un établissement ou un réseau d'établissements pour un parcours de formation d'équipe)
Réunion avec d'autres disciplines sur le « français au cœur des disciplines »
Réunion pour l'accompagnement des jeunes professeurs
Proposition d'un axe annuel de réflexion par les inspecteurs en relation avec l'animation de la discipline par l'IG : en 2018, la question du corpus.
Ces formats ne sont pas cloisonnés.

VI- FORMATION CONTINUE

Conformément au cahier des charges du PAF 2017 – 2018, l'offre en lettres est marquée par des évolutions qui en renforcent la cohérence et s'articulent autour de quatre principes :

- Augmentation du nombre de formations dites « hybrides », c'est-à-dire combinant un temps de formation en présentiel et un temps de formation à distance ;
- Augmentation du nombre des formations dites « à initiative locale » (FIL) : il s'agit de formations mises en place à l'initiative d'équipes de professeurs d'un ou de plusieurs établissements. Ce type de dispositif encourage et facilite le travail d'équipe ;
- Mise en place d'un parcours de formation destiné aux professeurs contractuels ; celui-ci gagnera à être complété par une politique d'accueil et d'accompagnement de la part des équipes au sein de l'établissement ;
- Prise en compte des priorités académiques et nationales pour les stages à inscription individuelle.

***La page des Lettres,* site pédagogique des Lettres, http://www.lettres.ac-versailles.fr/ est ouverte aux expériences, pratiques, projets ; le site attend vos contributions.**

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Les IA-IPR de Lettres